L'echo
de Montpeyroux

Bulletin Municipal N°129

Vendredi 28 Avril 2017

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

COMMUNE DE MONTPEYROUX

MAIRIE : 6, rue de la Dysse

Tél : 04.67.96.61.07

Fax : 04.67.96.69.25

EMAIL : contact@montpeyroux34.com

SITE INTERNET : www.montpeyroux34.com

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE	P3
CONSEIL MUNICIPAL	P4 à 15
INFOS	P16-17
RADIO MONTPEYROUX	P18-19
ASSOCIATIONS	p20 à 27
MOANGI	p 28

ETAT CIVIL

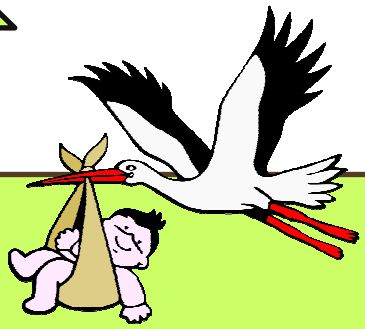

NAISSANCES

JADE de Stéphanie VALGALIER et Eric PATRAC

ABEL de Catherine BRUNET et Romain CAMMARATA

REGRETS

Mme Lydie METREAU née KESZTHELYI

Mr Christian GALHAC

Mme Andrée CROS née VILLAR

REDACTION : COMMISSION INFORMATION TIRAGE DU 28 AVRIL 2017 710 EXEMPLAIRES

EDITORIAL

Le vote du budget reste toujours le temps fort d'une collectivité. C'est à ce moment là que l'on prend conscience que les comptes de l'année écoulée ont été proches des comptes prévus. C'est aussi là que l'on voit si la feuille de route établie peut toujours être tenue ou s'il y a des corrections.

Pour notre commune, nous sommes dans le temps et dans l'esprit des annonces faites.

D'un plan pratique, au plus près du budget, nous avons baissé nos charges de personnel et nos charges à caractère général ont sensiblement diminué.

Les charges financières diminuent elles aussi du fait que certains emprunts sont arrivés à terme.

Les diminutions des dépenses nous permettent de faire face à la baisse des dotations quasi constantes depuis 3 ans. Il est important pour cela d'être très rigoureux et je me permets de remercier les services de la mairie : secrétariat, services techniques et les écoles qui ont bien compris les efforts à faire. Cette rigueur nous permet de maintenir les investissements programmés.

C'est ainsi que le projet de la nouvelle mairie avance peu à peu ainsi que celui de la nouvelle cantine.

Les efforts consentis, nous permettent certes de faire face aux investissements énoncés ci-dessus et aux travaux de voirie (chemins, pluvial), dotation de vidéos projecteurs avec écrans pour chaque classe de l'école, amélioration des jeux d'enfants au Rosaire, fin de la restauration des bureaux partagés, restauration de la maison avenue des platanes en vue d'une location à loyer modérée, fin de l'aménagement du parking du Barry.

Claude CARCELLER Maire

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE MONTPEYROUX

Commune de MONTPEYROUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois février à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Jeanine NONROY, Josiane LIGONNIERE, Françoise VON-LUSCHKA, Gilles CREPEL, Claude GOUJON, Béatrice WILLOQUAUX. Fabrice VANQUATEM,

Etaient excusés : Marie-Claire FRYDER, Philippe VIDAL

Ont donné procuration : Philippe VIDAL à Christine ROMAIN-CAPDEVILLE

Date de la convocation : 10/02/2017

Secrétaire de séance : Norbert ALAIMO

……. …… …… …… ……

Objet : Désignation des conseillers communautaires suite à une nouvelle représentation au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification de la composition du conseil communautaire de la CCVH, et plus particulièrement la délibération du 15 décembre 2016, approuvant la nouvelle répartition des sièges et le fait que Montpeyroux voyait son nombre de siège ramené à 1.

Conformément à l'article L 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit élire les nouveaux conseillers communautaires.

Ces nouveaux conseillers sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La rédaction de l'Art 5211-6-2 ne s'oppose pas à ce que le second nom figurant sur une liste soit celui d'un conseiller municipal qui ne serait pas conseiller communautaire sortant, en revanche les conseillers municipaux qui ne sont pas des conseillers communautaires sortant ne peuvent en aucun cas figurer en première place sur les listes.

Monsieur le Maire invite les listes à se faire connaitre :

Sont candidats : *Liste « CCBW »*

Claude CARCELLER Titulaire

Béatrice WILLOQUAUX Suppléante

Le vote a lieu.

Nombre de votants : 14 Nombre de suffrages exprimés : 12

Bulletins blancs ou nuls : 2 Sièges à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6

Liste *CCBW* 12 voix

Sont donc élus : Claude CARCELLER Titulaire

Béatrice WILLOQUAUX Suppléante

<u>Objet</u> :Maison Rue du Plô– Logements sociaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation particulière relative au bâtiment ayant fait l'objet de réhabilitation en trois logements sociaux.

En effet, les trois logements créés par la commune doivent être conventionnés avec l'Etat, d'une part pour répondre aux critères d'attribution des financements publics, d'autre part afin d'ouvrir droit à l'allocation logement aux futurs locataires.

Pour ce faire il convient d'enregistrer ce conventionnement aux hypothèques. Or à ce jour le bâtiment initial est toujours enregistré en plusieurs lots, qui n'ont plus lieu d'être. Le notaire de la commune a été mandaté pour effectuer cette régularisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE Mr le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que toutes les pièces administratives afférentes à cette régularisation, **et** pour cela donner pouvoir à Me Agnès MAURIN, notaire à Gignac, ou tout Clerc s'y substituant.

…….. …… …… …… ……

Séance levée à 19h

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE DE
MONTPEYROUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un mars à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Jeanine NONROY

Josiane LIGONNIERE, Françoise VON-LUSCHKA, Gilles CREPEL, Claude GOUJON, Béatrice WILLOQUAUX, Philippe VIDAL.

Etaient excusés : Marie-Claire FRYDER, Fabrice VANQUATEM, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE.

Ont donné procuration : Christine ROMAIN-CAPDEVILLE à Philippe VIDAL

Date de la convocation : 14/03/2017

Secrétaire de séance : Françoise VON LUSCHKA

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les procès-verbaux des séances du 15 décembre 2016 et du 23 février 2017.

Le procès-verbal du 15 décembre 2016 est approuvé à la majorité, avec une voix contre (Françoise VONLUSCHKA)

Le procès-verbal du 23 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants

***Objet* : Transfert de compétence en matière de PLU à la C.C.V.H**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi ALUR, a prévu dans son article 136 que les communautés de communes existant à la date de la publication de la présente loi, non compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale, le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2014. Ce même article ajoute que si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Il demande ensuite au conseil de se positionner quant à ce transfert de compétence. Un débat a lieu, au terme duquel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu, et de carte communale, au profit de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

<u>Objet</u> : Avenant n°1 à la convention de service mutualisé « observatoire fiscal »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le schéma de mutualisation mis en place par la communauté de communes et notamment le service mutualisé « observatoire fiscal », auquel la commune adhère.

Ce service commun s'articule autour de deux axes principaux de travail :

- contrôle des catégories 7 et 8, (logements sociaux)

- contrôle des logements vacants.

Compte tenu des réponses apportées par les services fiscaux sur l'intégration des données remontées sur les deux axes de travail et compte tenu des demandes qui ont déjà pu être formulées par certaines communes en lien avec le service mutualisé, il est proposé aux communes d'élargir l'objet de la convention à des missions d'assistance fiscale de façon plus générale.

Cette assistance pourrait porter sur diverses demandes :

- Préparation et animation de la CCID (Commission Communale Des Impôts Directs)

- Choix des politiques d'abattement,

- Etude d'impact pour le choix du vote des taux,

- Assistance au suivi des taxes foncières payées par la commune

- Etude d'impact sur les réformes à venir (exemple : révision des valeurs locatives).

Ces interventions n'entrainent aucun changement des conditions financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de service mutualisé « observatoire fiscal » en vue d'étendre les missions du service mutualisé « observatoire fiscal » à des missions plus générales d'assistance fiscale,

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'avenant ci-annexé, et à effectuer de manière générale toutes démarches utiles à son exécution.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaite mettre en place une procédure de dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité de l'Etat. La Préfecture propose une convention annuelle gratuite de dématérialisation de la transmission qui nous permettra de leur adresser les délibérations, arrêtés et décisions soumis au contrôle de légalité,

Il est nécessaire de choisir, pour le bon fonctionnement de cette procédure, un tiers de télétransmission, ainsi qu'un certificat numérique .

Une consultation des opérateurs a été menée par le biais du service informatique commun,

Au vu des devis reçus et des prestations proposées, il apparaît que le dispositif du tiers de télétransmission DOCAPOST-FAST est le mieux adapté au projet ; le coût annuel de la prestation DOCAPOST-FAST est de 120 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée,

- **DECIDE** pour cela de retenir le dispositif du tiers de télétransmission DOCAPOST-FAST ainsi qu'un certificat RGS ,

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention correspondante de dématérialisation de

<u>Objet</u> : Plan Communal de Sauvegarde

Le premier adjoint rappelle au conseil municipal la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qui donne une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

La commune de Montpeyroux est concernée par les risques suivants : inondations et incendie par feux de forêts.

La commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques « Inondation », approuvé le 11/06/2007 par Arrêté Préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés-

PREND ACTE du Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à tout mettre en œu-

- **CHARGE** Mr le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet, et notamment d'en informer les services de l'Etat, ainsi que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. 6

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Commissions communales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les commissions mises en place en début de mandat.

Aujourd'hui, certains conseillers municipaux ont souhaité se retirer de certaines commissions, d'autres ont pris des responsabilités. Monsieur le Maire présente ces modifications et propose l'attribution d'une indemnité de fonction à Monsieur Norbert ALAIMO ayant délégation au service Enfance Jeunesse, dans les mêmes conditions que celle accordées précédemment à Monsieur Philippe VIDAL (Environnement) et Mme Françoise VON LUSCHKA (CCAS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** des modifications des compositions des commissions, à savoir le retrait hors C.C.A.S

de Mme Françoise LUSCHKA de toutes les commissions où son nom figure.

le retrait de Mme Béatrice WILLOQUAUX de la commission Enfance Jeunesse,

- **DECIDE** d'accorder une indemnité à Monsieur Norbert ALAIMO ayant délégation au service Enfance Jeunesse, dans les mêmes conditions que celles accordées précédemment.

- **CHARGE** Mr le Maire d'effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget général

L'adjoint aux finances prend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2016 :

- ***Budget général :***
  - Exploitation :
    - Dépenses : 990 500.00 €
    - Recettes : 1 341 443.19 €
    - Excédent de l'exercice : *350 943.19 €*
    - *Report :* *0.00 €*
    - ***Excédent global*** : ***395 122.92*** €
  - Investissement :
    - Dépenses : 872 976.72 €
    - Recettes : 739 906.91 €
    - Déficit de l'exercice : *133 069.81 €*
    - *Excédent reporté* : 775 424.66 €
    - Excédent global : **642 354.85 €**

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget général tel que présenté ci-dessus.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Approbation du Compte de gestion 2016 – Budget général

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2016 du trésorier, pour le budget général, strictement identique au compte administratif arrêté en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les comptes de gestion 2016 du budget général établi par le Trésorier, tels que présenté ci-dessus.

<u>Objet</u> : Affectation des résultats 2016 – Budget général

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AFFECTE ainsi qu'il suit le résultat 2016 du budget général :

- en dotation au compte 1068 l'excédent d'exploitation de ***350 943.19 €,***
- en report à nouveau créditeur l'excédent d'investissement de ***642 354.85 €.***

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Vote du taux des Taxes Locales Directes 2017

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, qui propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

MAINTIENT ainsi qu'il suit le taux des taxes locales directes pour 2017 :

- TH : 15.79 %
- TFB : 19.76 %
- TFNB **:** 60.53 %

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2017 :

Budget général :

Exploitation :

- Dépenses : 1 231 865.00 €
- Recettes : 1 231 865.00 €

Investissement :

- Dépenses : 1 591 426.00 €
- Recettes : 1 591 426.00 €

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Détail des subventions 2017

Ouî l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

❖ **VOTE** ainsi qu'il suit le détail des subventions 2017 :

- Art Tention : 1 200 €

- Rébourdélis : 1 600 €
- Comité des Fêtes : 7 000 €
- Coop scolaire : 2 205 €
- Foyer de l'Amitié : 1 400 €
- Foyer rural : 6 200 €
- Société de chasse : 1 200 €
- Spéléo club : 1 000 €
- Séniors Vall. Dorée : 300 €
- Synd des Vignerons : 4 500 €
- L'atelier du Lundi : 900 €
- St Etienne au Cœur : 350 €
- Les concerts d'Arboras: 200 €
- Mieux-être : 500 €
- Le Barthas : 500 €

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire rappelle la délibération du dernier conseil municipal admettant en non-valeur certaines créances présentées par le Trésorier comme restant dues à la commune par divers tiers. Le conseil municipal avait accepté de perdre certaines créances, mais avait refusé l'admission en non-valeur de certaines autres.

Il précise qu'aujourd'hui la situation d'un des débiteurs est très précaire, et qu'afin d'arrêter une procédure de saisie par huissier, il propose d'admettre les sommes restant dues en non-valeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de 1 508.10 € restant dues.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Trésorier.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : – Demande de subvention – Nouvelle cantine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 15 décembre 2016 par laquelle la commune sollicitait une subvention au titre de la DETR pour la réalisation d'une nouvelle cantine, nécessaire au vu de l'augmentation des effectifs à l'école.

A la suite de cette demande, la Préfecture a informé la commune d'un financement supplémentaire possible, dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de réaliser une nouvelle cantine,

<u>Objet</u> : Demande de subvention – Voirie Chemin des Tieulières

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'attribution chaque année d'une aide par les conseillers départementaux dans le cadre de leur enveloppe spécifique au canton de Gignac.

Cette aide accordée au préalable sur simple demande nécessite aujourd'hui une délibération.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette demande pour la réalisation d'un busage sur une partie du chemin des Tieulières

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de réaliser le busage du fossé sur une partie du chemin des Tieulières, pour un montant de 16 160 € HT

SOLLICITE une aide dans le cadre de l'enveloppe du conseiller départemental la plus élevée possible,

- **CHARGE** Mr le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Loyers Logements sociaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'achèvement des trois logements sociaux de la rue du Plô, leur inauguration ayant eu lieu ces derniers jours.

Les futurs locataires pourront entrer dans les lieux le 1er avril 2017 ; il convient pour cela d'établir les contrats de location.

Ces logements étant conventionnés, le prix du loyer est fixé au mètre carré, selon le détail arrêté dans la convention avec l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer les baux de locations des trois logements sociaux sis 4 rue du Plô,
- **CHARGE** Mr le Maire d'effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

<u>Objet</u> : Loyer Logement rue du Rosaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition des terrains dits « du Couvent » et notamment celui sur lequel est édifiée une maison d'habitation occupée au moment de la vente, mais dont la locataire est décédée quelques jours après la vente.

Il convient de régulariser la situation avec l'occupant actuel, sa fille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Mr le Maire à signer le bail de location de la maison située au 10 av du Rosaire, aux mêmes conditions .

CHARGE Mr le Maire d'effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

<u>Objet</u> : Loyer Bureaux partagés

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'opération de réhabilitation du couvent pour y créer des bureaux partagés.

Une première tranche a été réalisée en 2014. La deuxième partie qui double la surface a été réalisée courant 2016. La troisième partie qui représente une pièce à aménager en cuisine s'effectuera courant 2017.

Il convient aujourd'hui de revoir la convention, en y ajoutant la nouvelle superficie, et en appliquant le loyer correspondant. Actuellement fixé à 300.24 €, il est proposé de le passer dans un premier temps à 600.24 €, et enfin, après réalisation de la dernière pièce, à 700.24 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'avenant n°1 au bail de location des bureaux partagés, avec effet au 1er avril 2017, pour un montant de 600.24 €, et l'avenant n°2 à venir pour un loyer de 700.24 € lorsque la dernière pièce sera achevée.

- **CHARGE** Mr le Maire d'effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

La séance est levée à 21h30

BP 2017 section d'investissement

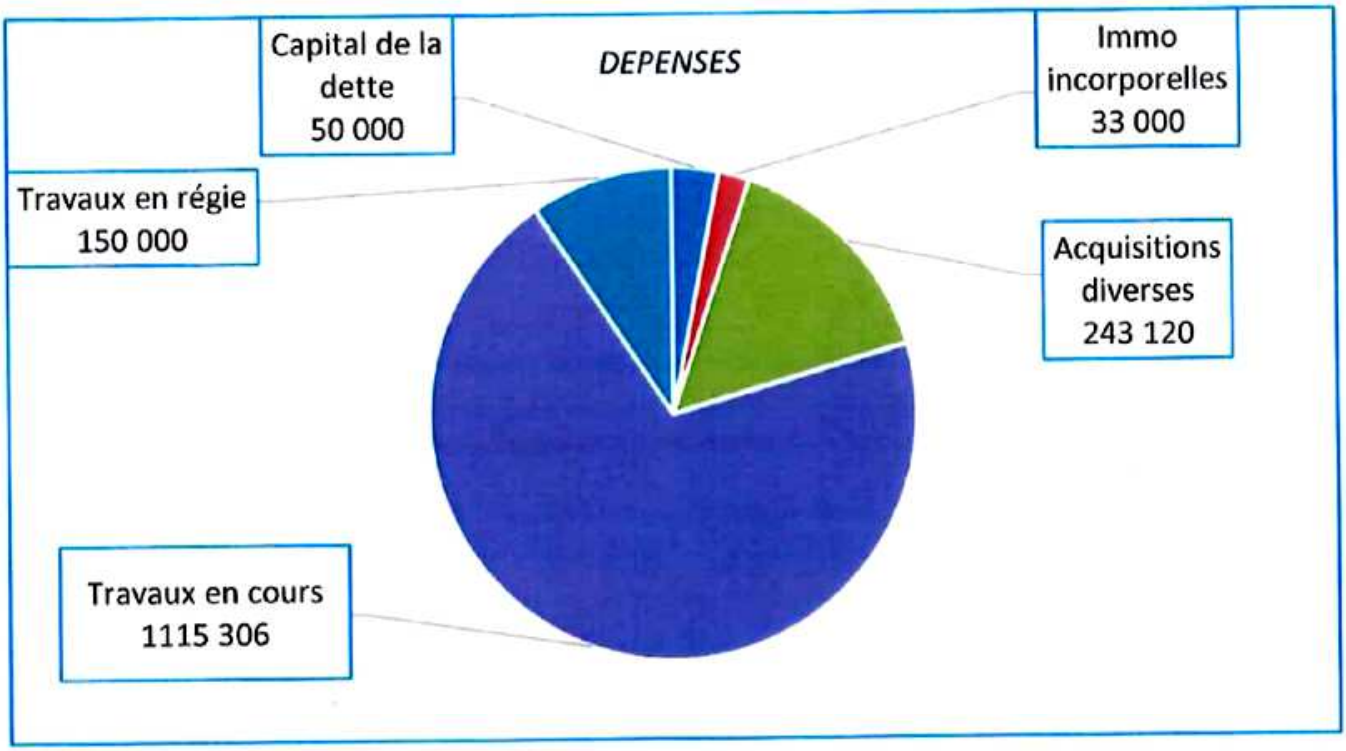

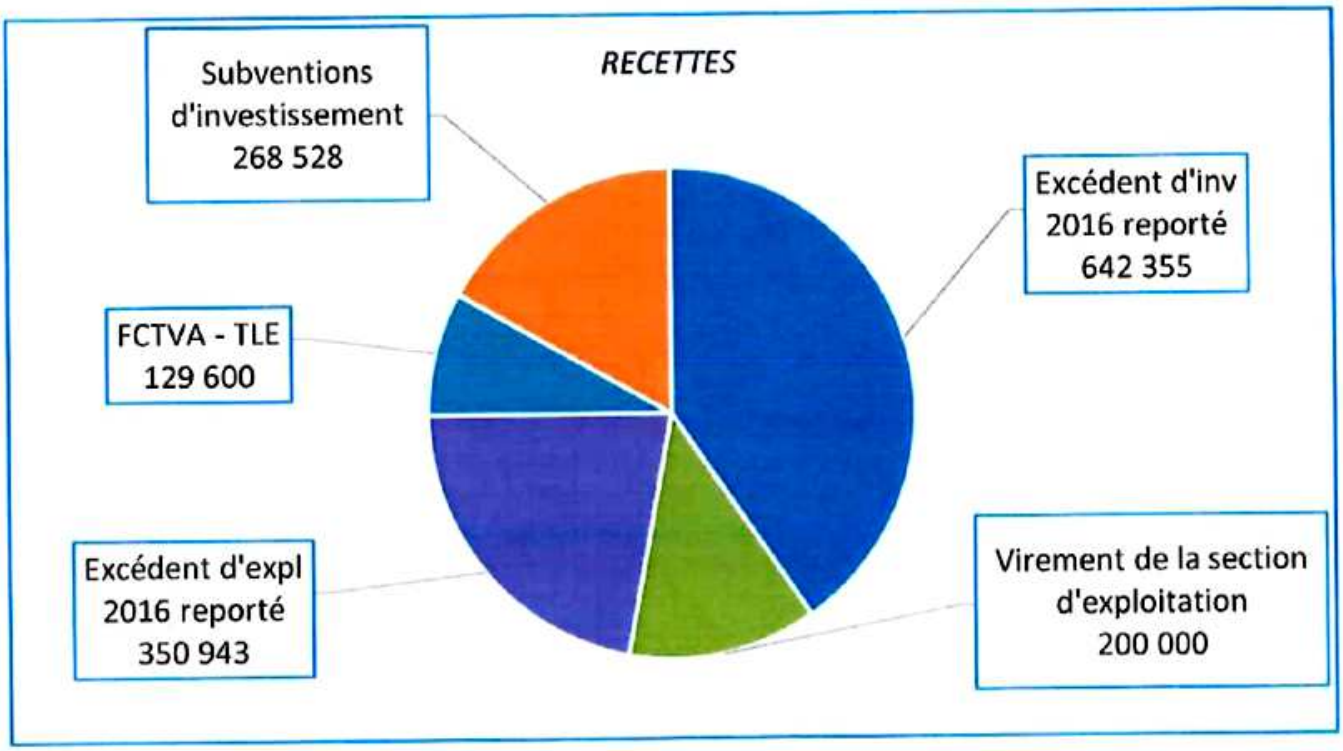

BP 2017 section d'exploitation

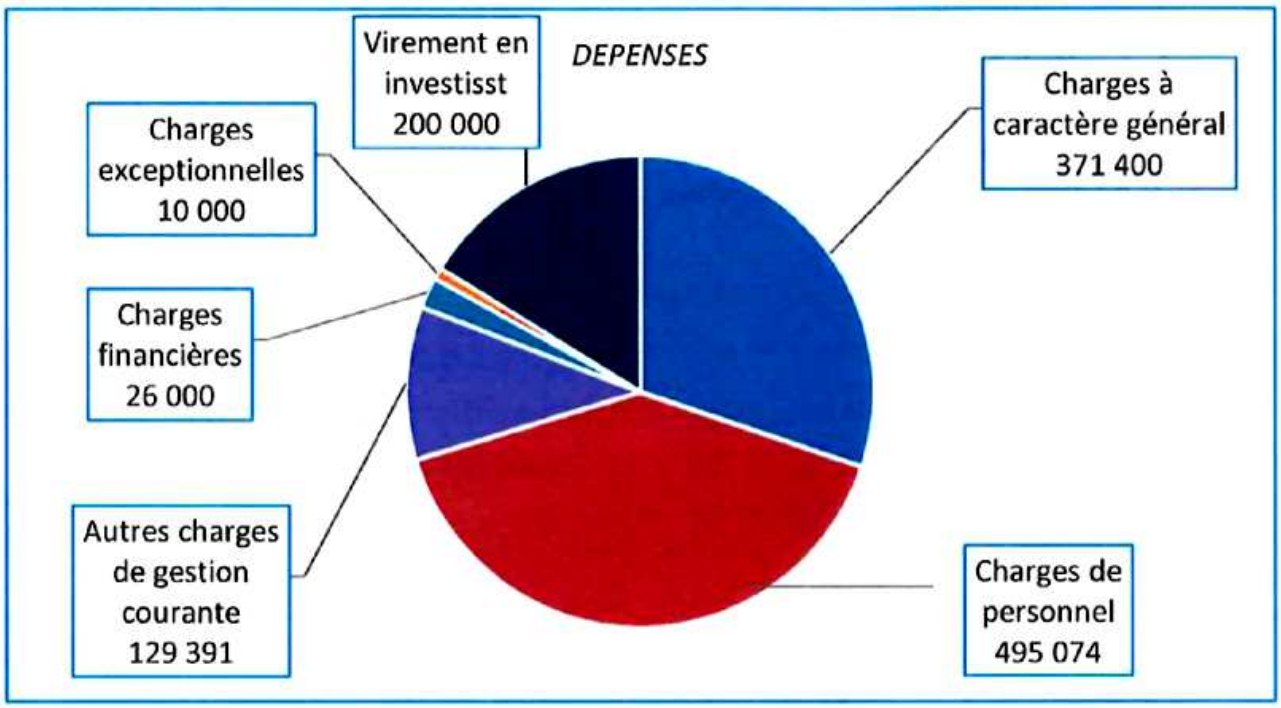

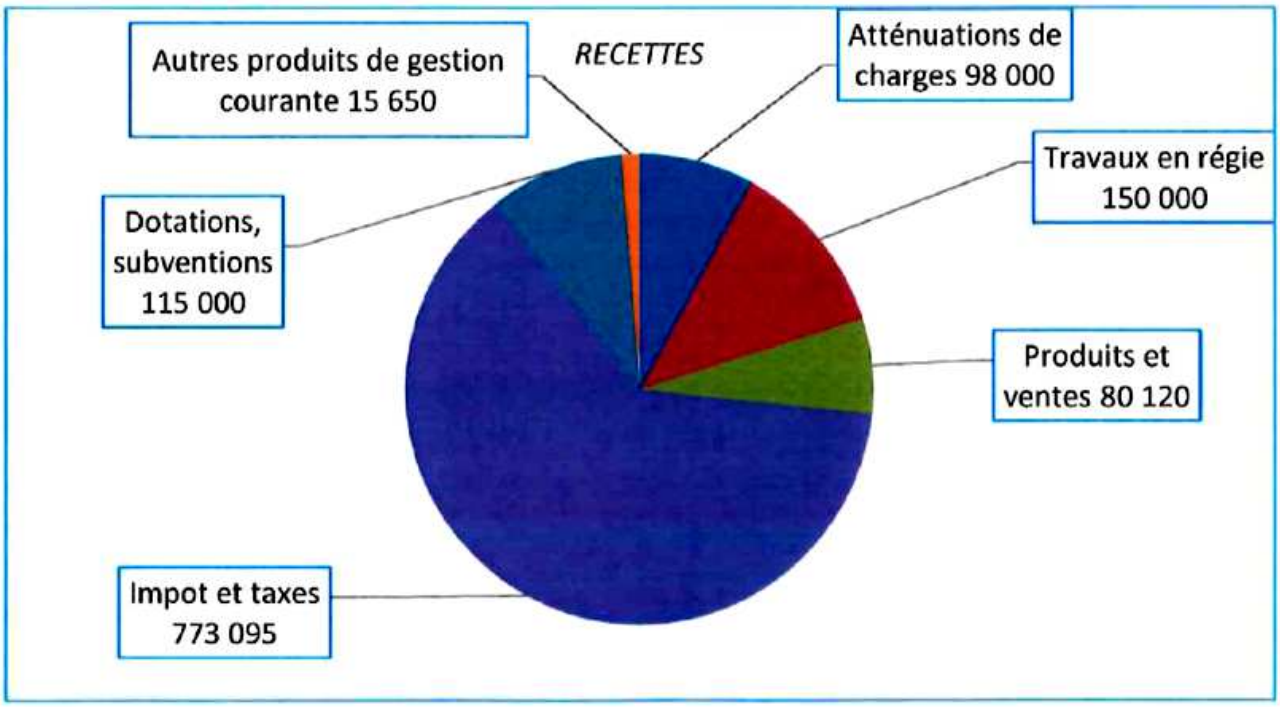

MAIRIE DE
MONTPEYROUX

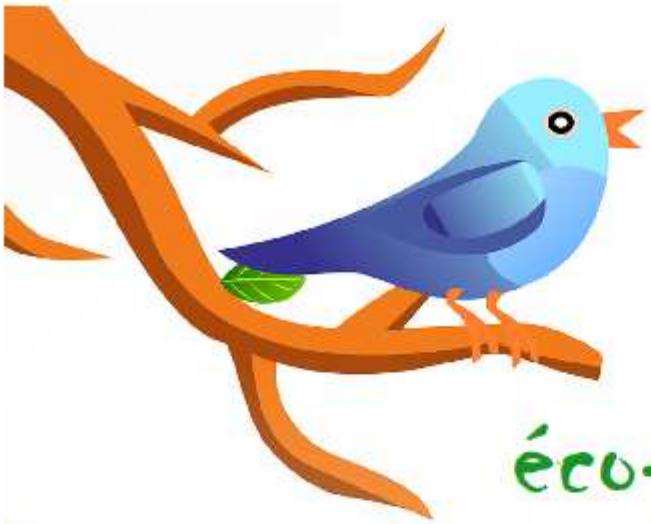

Matinée éco-citoyenne

Samedi 13 mai 2017 à partir de 9 H

Rendez-vous à 9H sur le parking **devant la salle du Couvent** avec des gants de protection et un gilet fluo.
(La mairie en a quelques uns à prêter à ceux qui n'en ont pas)

L'objectif est le nettoyage de lieux souillés par des déchets de toutes sortes.

La matinée se terminera par un apéritif offert par la mairie.

Nettoyons la nature

Plus d'informations:
Mairie : 04 67 96 61 07
Courriel: **contact@montpeyroux34.com**
Site: **http://montpeyroux34.com**

La page environnement

DÉCHÈTERIE de MONTPEYROUX

INFORMATIONS & HORAIRES de la DÉCHÈTERIE

La déchèterie:

Dans le cadre des objectifs du Syndicat Centre Hérault, la déchèterie d'Aniane a fermé et celle de Montpeyroux va être agrandie, réhabilitée et équipée pour recevoir l'ensemble des déchets possibles comme toutes les déchèteries.
En attendant, certains déchets doivent être amenés à la déchèterie de Gignac ou Clermont.

ATTENTION:
Le panneau à l'entrée de la déchèterie n'est pas à jour.

La déchèterie est ouverte du mardi au samedi de 14H à 17H30

On peut y déposer:

INERTES: déblais et gravats triés en petites quantités

DECHETS VERTS: tailles, tontes, branches et tronc de diamètre inférieur à 20 cm, résidus de jardin

CARTONS: propres et pliés

METAUX (ou ferrailles)

BOIS: palettes, meubles, autres rebus en bois

ENCOMBRANTS: déchets non recyclables

DEEE: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques: gros et petits électroménager, informatique, outillage, jouets électroniques,…

PILES et ACCUMULATEURS

AMPOULES et NEONS

On peut déposer à la déchèterie de Gignac

HUILE DE FRITURE

CARTOUCHES D'IMPRIMANTE

BATTERIES

TEXTILES ET CHAUSSURES

D.D.S.: Déchets Diffus Spécifiques ménagers: tous les produits d'entretien de la maison, jardin, piscine, bricolage, peinture, décoration, …

OBJETS REEMPLOYABLES pour la Ressourcerie Cœur d'Hérault

Dans les colonnes:

EMBALLAGES MENAGERS

PAPIER **VERRE**

HUILE DE VIDANGE

NE RIEN DEPOSER DEVANT LE PORTAIL
(revenez aux heures d'ouverture)
Le dépôt sauvage est une infraction punie par la loi (article L2212-2-1 du code des collectivités territoriales et article L541 du code de l'environnement)

Des questions sur la déchèterie ou le tri des déchets:

Syndicat Centre Hérault

Contactez le Syndicat Centre Hérault,
Route de Canet 34800 Aspiran
Tél. 04 67 88 18 46
du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h

communication@syndicat-centre-herault.org
www.syndicat-centre-herault.org

RADIO MONTPEYROUX

ENCOMBRANTS RAPPEL

le ramassage des encombrants se limite aux appareils ménagers, et aux meubles d'un grand gabarit.

Réservé aux personnes sans véhicules ou autres manques de moyens

LA DECHETTERIE EST OUVERTE DU MARDI AU SAMEDI DE 14H à 17H30

LE CASTELLAS EST FERME

Pour des problèmes de sécurité

Renouvellement de la convention au sein du conseil départemental

LOI LABBE : entrée en application le 1er Janvier 2017.

Elle prohibe quasiment tout usage des produits phytosanitaires chimiques.

Il faut de l'huile de coude pour se passer de désherbant,

aussi si une petite herbe vous gêne !!! n'hésitez pas , arrachez là vous participez ainsi à la propreté du village. Les pesticides dans les espaces verts et les voiries, c'est du

Belle récompense du conseil départemental

Merci à toutes les personnes qui participent à rendre notre commune plus belle.

Un merci tout particulier à Patricia et Jean-Paul qui y mettent tout leur cœur et leur savoir faire.

INAUGURATION DE 3 LOGEMENTS AIDES ET REHABILITATION DE LA RUE DU PLO

Le vendredi 17 mars à Montpeyroux en présence de Claude Carceller maire,

du conseil municipal,

de Béatrice Négrier représentant la région,

Nicole Morère Conseillère départementale, Louis Villaret Président de la C.C.V.H et le député

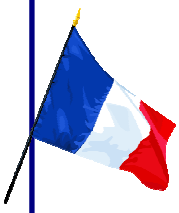

LE 23 AVRIL ET LE 7 MAI LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

LE BUREAU DE VOTE SE TIENDRA SALLE DU COUVENT

LE 11 ET LE 18 JUIN POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

LE BUREAU DE VOTE SE TIENDRA SALLE DES MICOCOULIERS

Insécurité dans le village

Depuis quelques temps, avec les beaux jours, des jeunes, dont certains sont originaires du village, occupent l'arrière de la place de l'horloge en soirée jusqu'à des heures tardives. Ils importunent les riverains créant des nuisances sonores et laissant après leur passage des détritus de tous genres. Si une personne ose leur faire une remarque elle est agressée verbalement et même parfois physiquement et des menaces sont proférées à son encontre.

Dans la nuit du 12 au 13 avril, un vase de Saint-de-Fos positionné en haut des marches de la halle a été poussé dans ces dernières occasionnant sa destruction (préjudice 1000 euros). D'après les informations qui ont pu être recueillies l' auteur fait partie de ces jeunes.

Au cours de la plainte à la gendarmerie pour cette dégradation, les problèmes d'insécurité ont été évoqués. Les gendarmes étonnés ont répondu qu'ils n'étaient jamais appelés par les riverains pour intervenir à Montpeyroux et qu'aucune plainte n'était déposée donc : « Il n'y a pas de problème sur le village »

Si vous êtes victime d'une agression, de dégradations ou de menaces ou si vous êtes témoin de faits délictueux n'hésitez pas à appeler la brigade de gendarmerie de Gignac (faire le 17) et à déposer plainte. Ne pensez pas que cela ne sert à rien c'est avant tout un acte de civisme. Le niveau d'insécurité est évalué en fonction du nom-

LA TRANSHUMANCE

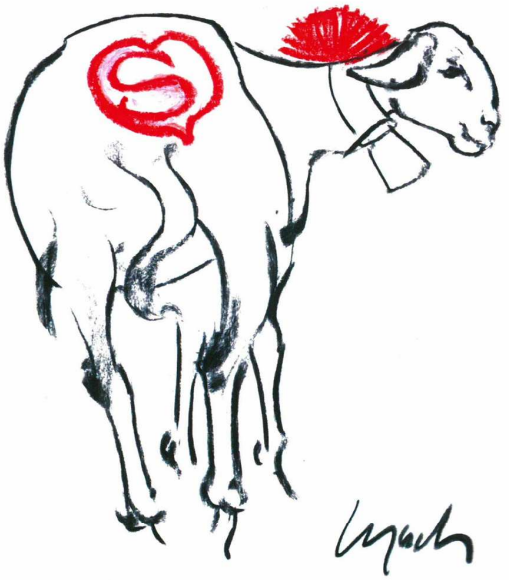

SAMEDI 17 JUIN 2017 - 18H30

PARCOURS - RUE DE LA DYSSE, PLACE DE L'HORLOGE, PARKING DU COUVENT

REPAS TIRÉ DU SAC A PARTAGER AVEC SES VOISINS

LA MUSIQUE DU GROUPE INDIGOK

AVEC LA PARTICIPATION DE LA MAIRIE ET DE LA CAVE COOPÉRATIVE ET LA FAMILLE SALTEL

MONTPEYROUX

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

1ère Bourse aux Plantes

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

SAMEDI 29 AVRIL 2017

Vous souhaitez échanger vos semis, graines, boutures ?

Vous voulez partager des astuces de jardinage dans la bonne humeur ?

Retrouvons-nous
Sous les halles
De 9h00 à 13h00
(réservé aux particuliers)

MONTPEYROUX

Renseignements et inscriptions en mairie au 04 67 96 61 07 ou par e-mail contact@montpeyroux34.com

Une année 2017 culturelle, artistique et conviviale !

Le nouveau calendrier des manifestations de l'association « La Dysse Animée » a été revu. Notez-bien les bonnes dates sur vos agendas.

- **Vide-grenier de printemps :**

  Samedi 10 juin en nocturne de 14h à 22h

- **Repas de quartier :**

  Samedi 1er juillet

- **Concert La Dyssa dança avec repas partagé :**

  Samedi 23 septembre

- **Spectacle de Noël**

  lors du marché de Noël de Montpeyroux

&&&&&&&&&

12e Vide grenier de printemps à MONTPEYROUX

Le **Samedi 10 juin 2017 de 14h à 22h**.

Renouvelant l'expérience de ces dernières années, cette manifestation se tient en nocturne, en façade des maisons de la rue de la Dysse.

Une buvette avec son authentique crêpière proposera à boire et à manger durant toute la manifestation.

Les bulletins d'inscriptions seront disponibles à la Mairie ainsi qu'auprès des différents commerces du village.

Contact 06.88.09.55.87 ou 04 67 44 96 30

Le Foyer de l'Amitié

a tenu son assemblée générale le 18 février devant 85 adhérents sur 117 que compte l'association. Invité, Monsieur le Maire nous a honoré de sa présence.

Le président Bernard Magnat a donné lecture du rapport des activités de l'année écoulée, à savoir les activités hebdomadaires comme les jeux de société, le tricot, et la technique vocale, qui accueillent de façon régulière de nombreux participants. Les sorties d'une journée ont permis à un bon nombre de voir ou revoir notre patrimoine régional.

L'après-midi récréatif du goûter de Rois avec son loto est toujours un moment convivial apprécié de tous. Remerciements à tous les commerçants du village et aux adhérents qui donnent des lots.

La section randonnée a conduit régulièrement les marcheurs sur les sentiers à la découverte de beaux et nouveaux horizons.

A la demande de la maîtresse de CM2, les rencontres intergénérationnelles ont été très enrichissantes pour tous.

Ensuite, Monique, la trésorière a présenté les comptes qui font état d'une gestion rigoureuse et équilibrée.

Après lecture des rapports approuvés à l'unanimité, les membres du bureau ont été réélus et accueillent un nouveau membre en la personne de Christian Nonroy.

Marie-Claude a présenté le calendrier des sorties pour 2017 et donné quelques précisions quant aux formalités d'inscription.

Avant de donner la parole à Monsieur le Maire, Bernard a remercié l'ensemble de la municipalité qui par son aide (prêt des salles, subvention) contribue à la bonne marche de l'association.

Monsieur le Maire s'est réjoui du bon fonctionnement de l'association dont le but essentiel est de créer et maintenir un lien fort et convivial entre les gens du village.

Après l'excellent repas servi par un traiteur, l'atelier de technique

FOYER DE L'AMITIE

Calendrier des sorties pour l'année 2017

Mercredi 22 Mars : Lodève, à la découverte des quartiers de la ville fortifiée. Coût : environ 6€ + Covoiturage. S'inscrire avant le mardi 28 février. Places limitées à 20 personnes.

Jeudi 11 Mai : Sortie, à la découverte de la Caverne du Pont d'Arc (Grotte Chauvet). Limite pour l'inscription le 12 avril .Coût : 50€

Dimanche 21 mai : Spectacle de fin d'année donné par l'atelier de technique vocale. A 15 h salle des Micocouliers. Participation au chapeau.

Mardi 20 Juin : Une journée à St Eulalie de Cernon. (vélorail, repas, visite de la Commanderie). Covoiturage. Coût : 43€ tout compris. Inscription avant le 20 mai. Places limitées à 28 personnes.

Mardi 4juillet : Journée plein air sur le parcours de pêche à Joncels. Coût:18€ Inscription avant le 27 juin.

Jeudi 3 août : Sortie à Flagnac « Hier un village » Spectacle nocturne.

Coût : 65€ Limite pour l'inscription le 3 juillet.

Septembre : Musée du verre à Claret

Jeudi 12 octobre : Déjeuner croisière sur le Canal du midi. Coût : 60€

Limite pour l'inscription le 12 septembre.

Toute inscription ne sera validée qu'accompagnée du règlement par chèque, libellé au nom du Foyer de l'amitié. Inscriptions : le mardi après-midi salle du Rosaire de 14h 30 à 17h(Fermé durant les vacances scolaires).

Au besoin, vous pouvez joindre Bernard au 04 67 96 63 63

Marie-Claude au 04 67 44 72 40

Monique au 04 67 88 61 28

RAPPEL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHASSE
MONTPEYROUX - ARBORAS - LAGAMAS

La campagne de piégeage a commencé le 1er Mars 2017,

Vous trouverez des panneaux d'information.

Sur les secteurs piégés ; promener vos chiens en laisse , cela assure pour tout le monde, le RESPECT et le PARTAGE de la nature sans danger.

Voir en mairie la liste des piégeurs agrées et le texte de loi à cet effet.

LES ESTIVALES DU THEÂTRE :

Art Tention présente deux spectacles de la Compagnie de la Distillerie

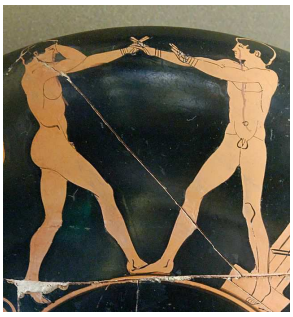

Retour

Scène de pugilat, détail d'une coupe attique, vers 470 av. J.C. Musée du Louvre

Le spectacle. Ils en avaient de la ressemblance ces deux-là, lorsqu'ils parcouraient d'un même pas les chemins de la découverte : les premières filles, les défis de l'adolescence, la musique, les exaltations de l'engagement politique. Pourtant déjà, le venin de la discorde s'était insinué entre eux, avec ses ressentiments, ses ruptures et ses réconciliations. Et puis un jour, la pièce de monnaie qui devait trancher à leur place, a forcé le destin et ouvert une blessure profonde.

Trente ans plus tard, Pierre et Gabriel se retrouvent. Ils ne le savent pas encore : ils ne sont pas au bout de leurs peines. Le malheur, quelquefois, vient de loin, il a la rancune tenace et sa mécanique a des retours de manivelle qui sont douloureux.

Durée du spectacle. 1h30.

MONTPEYROUX, salle polyvalente, vendredi 7 juillet 2017 à 21h. Participation libre

La disgrâce des vertus

Andrea Mantegna, *Minerve chassant les Vices du jardin de la Vertu*, vers 1502, Musée du Louvre, Paris.

Le spectacle.

- *Moi je dis, le portable a changé ma vie !*
- *Votre téléphone n'a pas fini de vous étonner ! Faites-lui un sourire, il vous photographiera…*
- *Les autres ? Quels autres ? Chacun pour soi et Dieu pour moi.*
- *Tant que ça vibre, tant que ça bouge, tant que ça sonne, tant que je réponds, tant que j'appelle, je vis !*
- *On se demande : et pour la culture ?*
- *La quoi ?*
- *Liberté, égalité, bougeotte !*
- *… Modifier la devise républicaine, vous croyez qu'on peut ?*
- *Que ces enfants se fassent entendre !*
- *Que ça gazouille ! Que ça bourdonne ! Que ça jacasse ! Que ça caquète !*
- *Affrétez un Hercule, imbécile !*
- *Plus de carburant. Ça raffine pas. Les syndicats bloquent.*

Durée du spectacle. 1h30.

Le Plan B. fait la fête !

13 MAI 2017 **- LA JOURNEE DES INDEPENDANTS**

Le Plan B propose **à tous les montpeyrousiens** de partager une journée festive autour des indépendants de tout poil.

Au programme :

12h - Inauguration de l'agrandissement du Plan B.

14h – Salon des Indépendants

18h – Dj et Concert avec restauration/buvette

Le Plan B. propose aux indépendants un salon pour mettre à l'honneur le réseau professionnel local !

Vous êtes **indépendants / associations / producteurs / commerçants / professionnels libéraux ?** Contactez-nous pour participer à ce 1er salon qui évoluera au fil des idées et des années…

Vous **habitez la commune** ? Venez découvrir le réseau local dense et diversifié au Salon des indépendants !

Le Plan B. réalise un annuaire des professionnels de Montpeyroux et Arboras !

Vous êtes **indépendants / associations / producteurs / commerçants / professionnels libéraux ?** Contactez-nous pour être sur cet annuaire qui sera distribué dans chaque foyer de Montpeyroux et Arboras pour partager le réseau professionnel existant sur la commune.

Parlez-en autour de vous…

L'équipe du Plan B.

8, avenue du Rosaire
34150 Montpeyroux
04 67 96 18 91

www.leplanb-montpeyroux.org

contact@leplanb-montpeyroux.org

Le Plan B. s'est agrandi et vous accueille au sein de 3 espaces de travail : 2 salles dédiées aux activités « de bureau » et 1 salle « atelier » ouverte à d'autres types d'activité selon vos besoins !

N'hésitez pas à nous rejoindre pour partager cet espace de travail mutualisé le temps d'un projet ou plus… en tant que membre :

permanent temps plein : forfait mensuel et bureau attribué
permanent mi-temps : forfait mensuel et réservation via internet
ponctuel : carnet de tickets* et réservation via site internet

**Les tickets (valeur : 5€) peuvent être utilisés pour :*

- un bureau (½ journée : 1 ticket)

- la salle de réunion (½ journée : 2 tickets)

- la salle « atelier » (1h : 1 ticket ; ½journée : 3 tickets ; 1 journée : 6 tickets)

L'équipe du Plan B.

1ER SÉMINAIRE EN FRANCE
SYSTEMA SIBIRSKIY VIUN

29/30 Juin
FORMATION INSTRUCTEURS
au Studio des Cristalliers (Montpellier)

STUDIO 阿吽

1/2 Juillet
MASTERCLASS
Tous Publics (Montpeyroux)

avec
Dmitriy SKOGOREV
FONDATEUR

SIBIRSKIY VIUN
RUSSIAN MARTIAL ART 1988

INFORMATIONS
THOMAS BERTIN
Contact : 07.76.69.78.20
systemasvfrance@yahoo.com

SEMINAIRE INTERNATIONAL DE SYSTEMA SIBIRSKIY VIUN

ART MARTIAL RUSSE

29 et 30 juin Montpellier / 1er et 2 juillet Montpeyroux

Pour la première fois et en exclusivité en France, l'association AACH à le plaisir d'inviter **Dmitriy SKOGOREV** président et fondateur de l'école de l'art martial Russe : Systema Sibirskiy Viun.

Au Programme, deux évènements à ne pas manquer dont un séminaire pour les instructeurs sur Montpellier et un séminaire Masterclass ouvert à tous, ici même à Montpeyroux.

Le séminaire sur Montpeyroux offre la possibilité à toute personne désireuse de découvrir les arts martiaux Russes, de pratiquer directement avec le fondateur.

Les concepts de l'école sont basés sur différents topics, à savoir le travail de la posture, des positions, de la biomécanique, du mouvement, de l'équilibre et comment déséquilibrer, la libération sur des saisies, le sol, la protection contre les frappes, les frappes, les différentes façons d'entrer dans l'attaque, les projections, le sparring, l'étude de différentes armes et distances, le travail en équipe.

Le Systema amène l'élève à une meilleure compréhension et utilisation du corps humain et développe notamment des qualités d'habilités et d'adaptabilités physiques.

Prérequis :
Le séminaire est ouvert à toute personne en bonne santé, homme ou femme de plus de 18 ans.
Horaires et Lieu :
Samedi : 9H30-12H30/16H-19H
Dimanche : 9H30-12H30/15H-18H
A la Salle polyvalente de Montpeyroux.

Contact et informations :
Thomas Bertin : 07 76 69 78 20 ou systemasvfrance@yahoo.fr/Facebook : Sibirskiy Viun France
Veuillez me contacter directement pour toute information concernant toutes les modalités sur le séminaire Instructeur sur Montpellier et le séminaire sur Montpeyroux.

AACH propose aussi des cours toute l'année de Systema, d'Aunkai, de Tae kwon do pour les enfants ainsi que du Yoga, sur Montpeyroux et la région dont notamment Montpellier, dans un lieu entièrement dédié à la prati-

QUELQUES CLOCHETTES POUR UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE

VIVE LE 1ER MAI

Pendant des décennies, ouvriers, employés de toutes sortes et de tous bords ont été considérés comme de la valetaille, taillable et corvéable à merci. C'est à Chicago que ameutés par des hommes excédés d'être utilisés sans considération de pénibilité, de fatigue, d'humiliation, des ouvriers descendent dans la rue pour demander moins d'heures de travail et une journée annuelle pour présenter leurs revendications aux décideurs de ce monde. Cette tentative de soulèvement populaire est réprimée dans le sang et une quinzaine de personnes va trouver la mort dans ces affrontements.

En France, c'est à Fourmies, en 1891 que les manifestants sont pris pour cible par l'armée faisant 10 morts. Cela n'arrête pas les mouvements de contestation menés par des hommes et des femmes dont les noms sont parvenus jusqu'à nous : Louise Michel, Eugène Thennevin, Pierre Martin, anarchiste, certes, mais des femmes et des hommes luttant afin que le travail devienne plus humain, plus supportable.

Jules Guesde en 1895, demande la journée de 8 heures : 8 heures pour le travail, 8 heures pour le repos, 8 heures pour cultiver et instruire son corps et son esprit. Mais c'est en 1936 que la plus importante manifestation du 1er Mai va apporter les changements les plus spectaculaires dans le monde du travail. En juin 1936, par les accords de Matignon, on légalise enfin la semaine de 40 heures, les congés payés, ainsi que les conventions collectives.

Mais me direz-vous, pourquoi offre-t-on du Muguet le 1er Mai ? Quel rapport avec la journée férié ?

Il faut remonter aux Celtes pour savoir que ce peuple célébrait le premier jour de l'été près d'un arbre décoré avec du muguet et autour duquel la population dansait. Pour les Celtes, le muguet était un porte bonheur.

En 1560, le roi Charles IX, en visite dans la Drôme avec sa mère Catherine de Médicis, se voit offrir par le chevalier Louis de Girard de Maison forte, un brin de muguet. Dès le 1er Mai 1561, le roi se met alors à distribuer des brins de muguet aux dames de la Cour en leur disant : "Qu'il en soit fait ainsi chaque année". La coutume était née.

Le muguet n'a finalement été associé à la fête du travail que sous le gouvernement de Vichy et c'est le 24 avril 1941 que le Maréchal Pétain instaure officiellement le 1er Mai comme "la fête du travail et de la concorde sociale".

Aujourd'hui, chaque 1er Mai, on voit dans les rues de nos villes et de nos villages s'installer des particuliers, marchands à la sauvette d'un jour, qui pro-